AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C2111
FR0013176526-FS0987

22 décembre 2023

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

VALEO

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 décembre 2023, la société anonyme de droit belge SITAM Belgique[1] (Avenue des Arts, 41, 1040 Bruxelles, Belgique) a déclaré avoir franchi en hausse, le 20 décembre 2023, le seuil de 5% des droits de vote de la société VALEO et détenir 13 228 994 actions VALEO représentant autant de droits de vote, soit 5,41% du capital et 5,01% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions VALEO sur le marché.

———

[1] Contrôlée par la famille Dassault.
[2] Sur la base d'un capital composé de 244 633 504 actions représentant 263 855 390 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.